

MÉMORIAL  **Memorial**
DU des
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. **Großherzogthums Luxemburg.**

VENDREDI, 23 mars 1883.

N^o 14.

Freitag, 23. März 1883.

Loi du 28 février 1883, portant règlement des comptes généraux de l'État pour l'exercice 1880.

Nous **GUILLAUME III**, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'État pendant l'exercice 1880, et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur fonds spéciaux, comptes établis par la Direction générale des finances, le 17 juillet 1882 ;

Vu les observations de la Chambre des comptes ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 30 janvier dernier, et celle du Conseil d'État du 2 février suivant, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'État pendant l'exercice 1880, annexé à la présente loi, est arrêté :

Gesetz vom 28. Februar 1883, wodurch die allgemeinen Jahresrechnungen des Staates von 1880 abgeschlossen werden.

Wir **Wilhelm III**, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc. ; etc. ; etc. ;

Nach Einsicht des Art. 104 der Verfassung und des Art. 37 über das Rechnungswesen des Staates ;

Nach Einsicht der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staatsfonds vom Jahre 1880 und der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Specialfonds vom nämlichen Jahre, beide Rechnungen von der General-Direction der Finanzen am 17. Juli 1882 aufgestellt ;

Nach Einsicht der Bemerkungen der Rechnungskammer ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 30. v. Mts., und derjenigen des Staatsrathes vom 2. d. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Art. 1. Die allgemeine Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staates während des Dienstjahres 1880, welche gegenwärtigem Gesetze angefügt ist, ist abgeschlossen :

I. En recette effective, y compris frs. 382,361 33, formant l'excédant de recettes de l'année 1879, à. . . . frs. 6,121,167 21½

En dépense effective, à frs. 5,657,760 89½

Soit en excédant de recette effective de. . . . frs. 463,406 32

II. En dépense pour ordre, y compris l'excédant de dépense pour ordre de frs. 525,241 43 de l'exercice 1879. . . . frs. 2,258,380 66½

En recette pour ordre. frs. 1,827,245 36½

Soit en excédant de dépense pour ordre frs. 431,135 30

Art. 2. L'excédant des recettes à la fin de l'exercice 1880 des fonds spéciaux en dépôt à la caisse de l'État suivant compte annexé à la présente loi est arrêté comme suit :

Centimes additionnels pour chemins vicinaux frs. 767 47

Impositions communales frs. 433 88

Cautionnements de toute nature frs. 1,002,093 31

Titres au porteur de fonds publics appartenant à la caisse d'épargne frs. 2,385,400 »

Fonds appartenant à l'administration des bourses d'études frs. 162,200 »

Consignations et dépôts frs. 297,950 98

Amendes de consignations fr. 14,443 52

Biens séquestrés: . . . fr. 653 63

Successions en déshérence non encore acquises à l'État fr. 10,679 79

Postes. — Fonds déposés pour mandats fr. 46,501 05½

I. Für die wirklichen Einnahmen, mit Einschluß von Fr. 382,361 33, welche den Einnahme-Ueberschuß des Rechnungsjahres 1879 bilden, auf . Fr. 6,121,167 21½

Für die wirklichen Ausgaben auf Fr. 5,657,760 89½

Demnach ein wirklicher Einnahme-Ueberschuß von . . Fr. 463,406 32

II. Für die Ausgaben für Rechnungsordnung mit Einschluß des Ausgabe-Ueberschusses von Fr. 525,241 43 des Rechnungsjahres 1879 auf Fr. 2,258,380 66½

Für die Einnahmen für Rechnungsordnung auf Fr. 1,827,245 36½

Demnach Ausgaben-Ueberschuß für Rechnungsordnung . . Fr. 431,135 30

Art. 2. Der Einnahme-Ueberschuß der in der Staatskasse hinterlegten Specialfonds, Ende 1880, ist gemäß der gegenwärtigem Gesetze angefügten Rechnung festgesetzt, wie folgt :

10 pCt. Zusatzsteuer für Gemeinde-Wege Fr. 767 47

Gemeinde-Auflagen . . . Fr. 433 88

Cautionen jeder Art. . . Fr. 1,002,093 31

Der Sparkasse gehörige Inhaber-Urkunden von Staatsfonds oder industriellen Werthpapieren Fr. 2,385,400 "

Der Verwaltung der Studienbörsen gehörige Fonds . . . Fr. 162,200 "

Consignationen und Hinterlegungen Fr. 297,950 98

Consignirte Bußen . . . Fr. 14,443 52

Sequestrirte Güter . . . Fr. 653 63

Erblose Nachlassenschaften, dem Staate noch nicht anheimgefallen Fr. 10,679 79

Posten. — Postanweisungsfonds. Fr. 46,501 05½

Titres de fonds publics de l'ancien fonds de secours de douane fr.	5,000 »
Dette publique, titres prescrits fr.	329 50
Masse des détenus . . . fr.	5,164 49
Timbres adhésifs . . . fr.	337 26
Total . . . fr.	<u>3,931,954 88½</u>

L'excédant de dépense à la fin de l'exercice 1880 du fonds des dépenses communales, est arrêté à fr. 17,921 60

Soit excédant des recettes sur fonds spéciaux de . . . fr. 3,914,033 28½

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Haye, le 28 février 1883.

*Le Directeur général
des finances,
MONGENAST.*

GUILLAUME.

Urkunden des Staatsfonds des vormaligen Unterstützungsfonds der Zollverwaltung Fr.	5,000 „
Staatsschulb. — Verjährte Titel Fr.	329 50
Gefängnisse. — Gefangenen-Masse Fr.	5,164 49
Statistische Stempelmarken Fr.	3 7 26
Total. . . Fr.	<u>3,931,954 88½</u>

Der Ausgaben-Überschuß, Ende 1880, für den Gemeinde-Ausgabensfonds ist festgesetzt auf Fr. 17,921 60

Demnach Einnahme-Überschuß für Specialfonds. . . . Fr. 3,914,033 28½

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „*Mémorial*“ eingerückt werde, um von allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Haag, den 28. Februar 1883.

Wilhelm.

*Der General-Director
der Finanzen,
Mongenast.*

(ANNEXES.)

Compte général des recettes et dépenses de l'État pour 1880.

ARTICLE.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1880.	RECETTES effectuées.
Recettes.			
1	Section I. — Excédant présumé des recettes de l'exercice antérieur.	500,000	»
Section II. — Contributions directes et indirectes.			
2	Contribution foncière	910,000	919,442 86
3	Contribution mobilière et patentes	390,000	432,212 99
4	Contribution personnelle	80,000	80,522 »
5	Impôt sur les mines et minières	50,000	234 81 31,796 »

ARTICLE.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1880.	RECETTES effectuées.
6	Impôt sur les chevaux	42,000	42,970 »
7	Impôt sur les cabarets	60,000	58,520 »
8	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc.	150,000	175,640 15
9	Bière.	72,000	85,650 50
10	Recouvrement de frais de poursuites	1,000	2,597 53
11	Timbre de quittances d'accises	2,000	1,655 »
12	Remboursement par les communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	2,000	478 08
15	Extraits du cadastre	1,500	1,765 85
14	Recettes diverses.	1,000	247 85
Section III. — Douanes.			
15	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :		
	a) Droits d'entrée et de sortie	1,100,000	
	b) Sucre de betteraves.	225,000	
	c) Sel.	200,000	
	d) Tabac indigène	8,000	
		1,536,000	1,411,686 89
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière et l'eau-de-vie	3,000	
Section IV. — Enregistrement et Domaines.			
16	Enregistrement	660,000	617,136 11
17	Grefte	19,000	20,532 91
18	Hypothèques	65,000	59,987 55
19	Successions	100,000	235,807 24
20	Centimes additionnels.	283,000	277,886 44
21	Timbre.	195,000	195,113 51
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	10,000	14,790 62
25	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions, droits fraudés, confiscations en numéraire	100,000	78,404 64
24	Recouvrement de frais de justice	25,000	22,528 53
25	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance	1,500	4,071 55

ARTICLE.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1880.	RECETTES effectuées.
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau	4,000	6,225 »
27	Frais de garde de bois communaux	17,000	15,583 84
28	Ventes immobilières	75,000	38,849 03
29	Ventes mobilières	10,000	34,993 63
30	Rentes des concessions minières	132,000	162,295 92
31	Locations	10,000	8,165 18
32	Frais de vente d'immeubles	10,000	7,211 77
33	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	3,000	5,681 81
34	Recettes diverses	5,000	7,606 98 319 56
Section V. — Postes.			
35	Taxes des lettres et autres recettes	339,000	366,055 14
Section VI. — Télégraphes.			
36	Taxes des dépêches et autres recettes	39,000	39,576 24
Section VII. — Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.			
37	Produit du travail des détenus	110,000	53,273 40
38	Produit de la cantine et recettes diverses	1,000	677 07
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclus	90,000	8,803 79 16,337 53½
Section VIII. — Recettes diverses.			
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	112,000	104,865 08
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des colléges	36,000	33,511 03
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention de grades	4,000	7,250 »
43	Banque Nationale; traitement du commissaire du Gouvernement	1,500	1,500 »
44	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement	6,000	6,000 »
45	Crédit foncier — traitement du commissaire du Gouvernement	2,000	1,333 30
46	Versement par les Sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	23,173	20,535 24

ARTICLE.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1860.	RECETTES effectuées.
47	Remboursement des dépenses de la Caisse d'épargne.	19,000	16,909 88
48	Excédant de recettes de comptes extraordinaires	3,000	6,264 76
49	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	6,000	4,901 24
50	Intérêts de fonds en dépôt :		
	a) Fonds de l'État	»	»
	b) Fonds de consignations. 4,800	4,800	16,199 58
51	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers		672 28
	Total des recettes.	6,088,475	5,738,805 87½
	Section IX. — Recettes pour ordre.		
52	Excédant des recettes de la douane grand-ducale, au recouvrement d'avances lui faites 150,000		939,799 69
53	Avances reçues par la Caisse de l'État ou retrait de fonds en dépôt 1,000,000	1,330,000	763,750 »
54	Postes. — Recettes à rembourser aux offices étrangers 130,000		125,695 67½
55	Entretien des aliénés et épileptiques indigents. — Bonifications faites aux communes en vertu de la loi du 26 juin 1874 30,000		
	Total général.	7,418,475	7,566,051 24
	Versé en plus par le bureau des contributions à Hesperange		01
	TOTAL GÉNÉRAL		7,566,051 25

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
Dépenses.				
1	Section I. — Liste civile	200,000	200,000 »	200,000 »
Section II. — Gouvernement.				
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux, des conseillers et du secrétaire général du Gouvernement	51,720	51,658 »	51,657 94
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel du Gouvernement	60,000	56,778 25	56,777 70
4	Frais de route et de séjour	2,230	681 »	508 73
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	12,000	14,890 »	14,889 28
6	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. Fêtes publiques et illuminations	9,000	11,350 »	11,519 80
7	Dépenses pour décorations	3,000	2,856	2,855 74
8	Frais d'adjudication	5,000	4,700 »	4,697 30
9	Dépenses diverses	800	576 75	576 75
10	Section III. — Chambre des députés	30,000	30,000 »	30,000 »
11	Id. — Solde d'exercices antérieurs.	6,000	6,000 »	6,000 »
12	Dépense à faire en exécution de la loi électorale du 28 mai 1879	2,000	2,000 »	130 »
13	Section IV. — Conseil d'État	17,000	17,000 »	14,663 25
Section V. — Secrétariat luxembourgeois à La Haye.				
14	Traitement du secrétaire et indemnité aversionnelle pour frais de bureau et dépenses extraordinaires de résidence à l'étranger	10,800	10,800 »	10,799 94
Section VI. — Relations extérieures.				
15	Légations.	12,000	12,000 »	7,011 80
16	Consulats.	6,500	6,500	5,521 85
17	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger	7,600	7,600 »	4,925 77
18	Frais des funérailles de feu S. A. R. le Prince Henri. Pour régulariser la dépense faite en 1879.	9,900	9,900 »	9,886 20

ARTICLE.	LIBELLE.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
Section VII. — Justice.				
19	Traitements des fonctionnaires et magistrats de l'ordre judiciaire, y compris les frais de bureau des justices de paix	225,400	224,905 73½	224,936 15
20	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises) et frais de chauffage et d'éclairage (y compris 31 fr. restant dus sur l'exercice 1878).	7,000	7,610 81½	7,610 81½
21	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de simple police	3,500	3,500 »	3,499 65
22	Frais de route et de séjour	450	450 »	363 33
23	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400	225 45	96 »
24	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif)	3,500	3,500 »	4,504 66
25	Frais de justice civile et militaire. (Crédit non limitatif)	54,000	54,000 »	52,724 90
26	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges	3,400	3,400 »	2,899 96
27	Traitement d'un aide-exécuteur	1,000	1,000 »	999 96
Section VIII. — Cultes.				
<i>a) Culte catholique.</i>				
28	Traitements du clergé	368,000	368,000 »	366,416 51
29	Id. — Solde d'exercices antérieurs	3,400	3,400 »	840 99
30	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent, en raison d'une mission spéciale	2,800	2,800 »	2,800 »
31	Indemnité de 100 francs à chacun des 75 desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés, et supplément de traitement de 300 francs au desservant de Mondorf	7,800	7,800 »	7,800 »
32	Séminaire. — Traitements du directeur et des professeurs	13,600	13,600 »	13,600 »
33	Bourses d'études à des élèves nécessaires du Séminaire	3,000	3,000 »	3,000 »
34	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	150	150 »	150 »
35	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration			

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL pour transcription.	DÉPENSES justifiées.
	spirituelle sur des localités du territoire grand-ducal	3,700	3,700 »	3,353 78
	<i>b) Culte protestant.</i>			
36	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg	2,600	2,600 »	2,600 »
37	Subside	300	500 »	500 »
	<i>c) Culte israélite</i>			
38	Traitement du rabbin.	2,600	2,600 »	2,599 92
39	Subside	300	500 »	500 »
40	Section IX. — Corps des Chasseurs luxembourgeois.	235,000	235,000 »	219,426 20
41	Gendarmerie	217,000	217,000 »	210,267 37
42	Frais de levée de la milice	2,900	2,900 »	2,211 08
	Section X. — Chambre des comptes.			
43	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	34,300	34,300 »	34,209 20
44	Frais de route et de séjour	360	174 45	»
45	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues.	1,600	1,787 »	1,785 87
	Section XI. — Recette générale.			
46	Traitements	11,900	11,900 08	11,900 04
47	Loyer et autres dépenses de service.	1,400	1,399 92	1,399 92
	Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.			
48	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les experts-répartiteurs de la ville de Luxembourg et les membres des conseils cantonaux de révision	185,000	182,682 16	182,450 62
49	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1858, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie	1,300	2,381 05	2,381 05
30	Frais de route et de séjour et dépenses de la section ambulante	2,000	2,000 »	1,712 70½

ARTICLE.	L I B E L L É.	Crédits pour 1880.	Crédit total après transcription.	Dépenses justifiées.
51	Cadastré. — Rétributions variables.	22,000	22,000 »	21,150 96
52	Révision cadastrale et continuation de la statistique des revenus nets.	1,000	1,054 50	1,054 50
53	Révision des propriétés bâties dans plusieurs communes.	600	600 »	585 53
54	Renouvellement partiel des plans cadastraux	2,000	1,986 50	697 94
55	Frais de bureau, impressions comprises, et achat d'in- struments	6,600	5,718 93	5,089 72
56	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif)	56,000	56,000 »	59,172 87
57	Expédition des rôles des contributions directes	2,200	2,298 82	2,298 82
58	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Apposition de scellés sur les ap- pareils en repos	2,400	2,578 02	2,575 15
59	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions di- rectes. — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif)	25,000	25,000 »	20,162 55
60	Dépenses diverses	1,000	1,000 »	46 77
Section XIII. — Enregistrement et domaines.				
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés de l'administration. Indemnités fixes de dé- placement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemni- tés des membres du conseil du contentieux	47,200	46,590 41	57,535 09
62	Frais de route et de séjour	225	689 73	355 47
63	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif.)	62,000	62,000 »	61,880 70
64	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs	6,000	6,000 »	4,851 82
65	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables)	4,200	5,827 86	5,827 86
66	Restitutions. (Crédit non limitatif.)	1,700	1,700 »	2,255 41

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
67	Frais de vente de domaines	7,500	4,422 71	2,646 30
68	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines.	5,500	6,140 80	6,140 80
69	Remboursement aux tiers intéressés de dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif.)	1,000	1,000 »	797 01
70	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier	5,000	5,000 »	4,686 02
71	Dépenses diverses	500	1,283 49	1,283 49
Section XIV. — Douanes.				
72	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	32,000	32,000 »	30,240 »
73	Majoration des traitements des fonctionnaires et employés de la douane rétribués par le Zollverein	25,000	25,000 »	» »
74	Gratifications	11,700	11,700 »	11,700 »
75	Loyer de locaux	8,000	8,000 »	7,096 24
76	Section XV. — Caisse d'épargne	19,000	19,000 »	16,924 88
Section XVI. — Pensions.				
77	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité.	412,000	412,078 14½	410,148 84½
78	Id. — Solde d'exercices antérieurs	12,000	12,566 »	11,980 86
79	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux	12,000	11,588 85½	10,854 82½
Section XVII. — Travaux publics.				
80	Traitements et frais de bureau du personnel	72,500	65,588 »	65,516 14
81	Frais de route et de séjour	8,500	9,662 »	9,661 24
82	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers	71,500	70,115 40	69,618 27
83	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins vicinaux mis à charge de l'État par les lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 25 mars 1878	21,500	21,150 »	20,751 38
84	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y com-			

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
	pris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg	310,000	215,786 60	215,227 75½
85	Curage et entretien des rivières	19,000	18,580 »	17,590 50
86	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	10,000	10,000 »	8,641 51
87	Mise en état et entretien des chemins de grande communication qui font l'objet des lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 25 mars 1878.	150,000	147,000 »	140,484 67
87bis	Id. — Crédit extraordinaire	50,000	45,600 »	55,158 86
88	Château de Wallerdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances, y compris l'indemnité de logement du jardinier	8,000	7,100 »	7,065 22
89	Entretien, appropriation et réparation de l'Hôtel du Gouvernement, des autres bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie.	88,000	116,150 »	116,016 26
89bis	Supplément de crédit (loi du 30 juin 1880)	11,000	»	»
89ter	Érection d'un monument à la mémoire de S. M. le Roi Guillaume II, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg	pr mémoire.		
90	Hospice central d'Etzelbruck; complément d'acquisition et clôture de divers terrains; établissement de galeries couvertes	10,500	9,900 »	9,165 15
91	Agrandissement de l'Athénée	pr mémoire.		
92	Chemin de grande communication le long de l'Ernz noire depuis la route de Larochette à Echternach jusqu'au pont du Grundhof. Sentier au Mullerthal	9,500	9,500 »	2,091 86
93	Embellissements à Mondorf et dans les principales localités du pays.	5,000	5,000 »	5,000 »
94	Élargissement, redressement et mise en état du chemin de halage entre Mertert et Wasserbillig	pr mémoire.		
95	Appropriation des rampes d'accostage et embarcations de la Moselle pour faciliter les communications du Grand-Duché avec les stations du chemin de fer de la Moselle prussien	17,800	15,470 »	11,478 42

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
96	Indemnités du chef de terrains acquis ou à acquérir en vertu de la loi du 13 janvier 1843, art. 4	1,500	720 »	710 »
97	Confection de projets de routes, achats d'instruments, impressions pour le service des travaux publics . . .	1,500	1,460 75	725 22
98	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10,000	9,562 93	9,192 58
99	Chemins de fer; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent	25,175	22,772 18	21,551 51
99bis	Etude des chemins de fer à petite section (loi du 9 juin 1880).	5,000	5,402 82	5,505 22½
100	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins de grande communication repris par l'État; pépinières et élagage d'arbres	9,500	9,658 07	9,657 88
101	Etablissement de sourds-muets	17,000	20,271 52	20,270 74
101bis	Frais d'ameublement.	5,000	1,900 68	1,898 15
102	Mobilier électoral	6,500	5,528 »	5,227 »
105	Agrandissement des bâtiments de l'ancien génie militaire pour l'installation des postes et télégraphes et autres services publics.	p ^r mémoire.		
104	Transation de la Gendarmerie.	p ^r mémoire.		
105	Dépenses diverses et imprévues	1,000	1,518 25 4	1,518 24
Section XVIII. — Domaine de l'État à Luxembourg.				
106	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	12,000	12,000 »	11,865 40
107	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg.	20,000	20,080 »	20,077 62
107bis	Id. — Crédit extraordinaire.	10,000	9,920 »	9,904 56
Section XIX. — Mines.				
108	Traitement du personnel et frais de bureau de l'ingénieur des mines	11,000	11,000 »	10,666 48
109	Frais de voyage.	1,500	1,500 »	1,164 50
110	Redevances à payer aux propriétaires de terrains concessibles. (Crédit non limitatif)	6,500	6,500 »	.

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL pour transcription.	DÉPENSES justifiées.
111	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement	2,500	2,500 »	2,297 56
	Section XX. — Travaux communaux.			
112	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale	20,000	20,000 »	20,000 »
113	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer	50,000	29,000 »	28,200 »
113 bis	Id. — Crédits extraordinaires	40,000	61,000 »	60,750 »
114	Subside pour l'achèvement d'un chemin de raccordement de Junglinster à la gare de Roodt	7,500	7,500 »	6,000 »
115	Subside pour la construction d'un pont sur la Moselle près de Grevenmacher	p ^r mémoire.		
116	Subside extraordinaire pour le raccordement de Redange à Niederpöllen	19,000	19,000 »	14,000 »
116 bis	Subside pour l'établissement de chemins d'accès aux ponts de Gmünd et d'Eisenbach et pour l'achèvement de la partie du chemin de Stolzenbourg à Eisenbach . . .	10,000	10,000 »	5,500 »
	Section XXI. — Dette publique.			
117	Annuités et frais	601,000	601,000 »	600,663 67
118	Intérêts d'avances reçues par la caisse de l'État (Crédit non limitatif)	6,000	6,000 »	. .
119	Intérêts des consignations et dépôts. (Loi du 12 février 1872.) (Crédit non limitatif)	3,600	3,600 »	10,952 28
	Section XXII. — Commissariats de district.			
120	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, y compris les frais de bureau des commissaires; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale	24,000	24,000 »	23,929 80
121	Frais de route et de séjour des commissaires	2,500	2,500 »	2,307 80
	Section XXIII. — Administration forestière.			
122	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux, de l'assistant et des accessistes, y compris les frais de			

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
	bureau et de tournée de l'inspecteur ; indemnités fixes des gardes généraux ; dépenses forestières imprévues.	20,000	20,000 »	16,757 14
123	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues.	5,000	5,000 »	4,942 50
	Section XXIV. — Service sanitaire.			
124	Collège médical et médecins de cantons.	9,500	9,500 »	9,054 92
125	Acquisition des objets nécessaires pour les examens ; frais de déplacement ; visite des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg.	2,500	2,500 »	2,500 »
126	École d'accouchement. Indemnité pour le personnel enseignant.	2,800	2,800 »	2,799 84
127	Id. — Entretien des malades et des élèves.	4,500	4,500 »	3,000 »
128	Traitements des vétérinaires.	15,000	15,000 »	12,705 »
129	Subsides à des sages-femmes.	4,400	4,400 »	4,255 »
150	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau sanitaire international de Vienne.	100	100 »	»
151	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie.	1,200	1,200 »	576 65
152	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie etc.	1,550	1,550 »	276 65
153	Subsides aux communes pour travaux dans l'intérêt de la salubrité publique.	20,000	20,000 »	18,550 »
	Section XXV. — Postes.			
154	Traitements du directeur, du contrôleur, des percepteurs et des commis, traitements et indemnités des surnuméraires et comptables.	119,000	116,999 78	116,997 77½
155	Indemnités à des agents et à des employés des postes pour services extraordinaires.	5,700	9,650 58	9,650 58
156	Indemnités pour frais de tournée du directeur et du contrôleur et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents.	5,600	5,546 86	5,528 22
157	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos.	152,300	151,233 38	151,233 38

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1880.	Crédit TOTAL après transcription.	Dépenses justifiées.
138	Frais de remplacement d'employés et de facteurs malades	3,000	4,947 »	4,665 09
139	Loyer de locaux.	750	751 77	751 77
140	Frais de route et de séjour	1,500	1,943 01	1,943 01
141	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux	7,700	7,700 »	7,552 49
142	Transport des dépêches et des colis.	30,000	46,775 26½	46,752 15
143	Impressions, y compris les timbres-postes et cartes; frais de bureau de la direction, du contrôleur, des percepteurs de Luxembourg (ville et gare) et des bureaux ambulants et de relais.	15,000	15,254 38	15,254 58
144	Renouvellement et entretien du matériel, y compris les camions.	2,000	2,451 84½	2,451 83½
145	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau international.	600	600 »	455 »
146	Dépenses imprévues	600	156 55	156 »
Section XXVI. — Télégraphes.				
147	Traitements du directeur, des commis et des facteurs, indemnités des surnuméraires	28,100	28,100 »	26,598 21
148	Indemnités à des aides temporaires et à des employés télégraphistes pour services extraordinaires	3,800	3,800 »	2,252 72
149	Indemnités à allouer aux agents de l'administration des postes ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique dans les bureaux secondaires.	12,500	12,500 »	11,792 50
150	Frais de bureau.	2,800	5,194 07	5,194 07
151	Frais de voyage.	1,800	1,800 »	1,180 62
152	Surveillance et entretien du matériel et fournitures pour le service des appareils.	3,000	3,000 »	2,202 96
153	Bureau international de Berne.	510	510 »	549 50
154	Remboursements aux offices étrangers; frais d'express et bons pour réponses payées (frais à avancer par les comptables). (Crédit non limitatif.)	11,000	11,000 »	15,150 16
155	Dépenses extraordinaires et imprévues	2,400	2,005 95	200 »

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
Section XXVII. — Agriculture, commerce et industrie.				
156	Commission d'agriculture	1,500	1,500 »	1,462 60
157	Chambre de commerce	1,600	3,100 »	2,755 55
158	Banque Nationale — commissaire du Gouvernement. . .	1,500	1,500 »	1,500 »
159	Commissariat de la Banque Internationale.	6,000	6,000 »	6,000 »
160	Crédit fencier — commissaire du Gouvernement	2,000	2,000 »	1,555 20
161	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif)	15,000	15,000 »	11,714 50
162	Amélioration des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif)	20,000	20,000 »	11,585 80
163	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties	8,000	6,500 »	6,254 »
164	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture	10,000	10,000 »	9,990 15
165	Crédit en faveur de l'enseignement agricole (loi du 3 mars 1881)	5,000	5,000 »	5,000 »
166	Conférences agricoles.	4,000	4,000 »	3,850 »
167	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement.	7,000	7,000 »	6,800 »
168	Brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation — examen des demandes	200	200 »	»
Section XXVIII. — Instruction publique.				
<i>a) Enseignement supérieur et moyen.</i>				
169	Athénée, progymnases — traitements et indemnités. . .	143,000	142,086 57	159,387 56
170	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	9,000	9,000 »	8,876 41
171	Honoraires des membres des jurys d'examen (Crédit non limitatif)	5,700	5,700 »	7,505 02
171 bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	4,000	4,000 »	4,000 »
172	Bourses pour études universitaires	4,000	4,000 »	3,850 »
173	Subsides à des élèves indigents.	600	600 »	600 »

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
	<i>b) Enseignement primaire.</i>			
174	Commission d'instruction, École normale, inspection d'écoles, traitements et indemnités	54,400	55,415 10	55,413 10
175	Matériel pour la Commission d'instruction et l'École normale; dépenses diverses relatives à l'instruction primaire	6,800	8,068 »	8,067 52
176	Subside alloué en 1879 au maître de calligraphie de l'école normale pour pouvoir fréquenter une école de dessin à l'étranger	500	500 »	500 »
177	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire :			
	a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général 60,000			
	b) Part contributive de l'État dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876 25,000	85,000	85,000 »	84,721 »
178	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans distinction d'exercice).	82,400	85,052 55	82,081 08
179	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	12,000	12,000 »	10,550 »
180	Bourses d'études aux élèves-instituteurs.	14,100	14,100 »	14,100 »
181	Bourses d'études aux élèves-institutrices.	6,000	6,000 »	6,000 »
182	Subsides temporaires aux élèves-instituteurs qui fréquentent l'École normale	900	900 »	900 »
183	Secours à d'anciens instituteurs et institutrices et à des orphelins délaissés par des instituteurs.	2,200	2,200 »	2,200 »
184	Institution des sourds-muets. — Traitements et indemnités du personnel, et subside éventuel à accorder aux instituteurs envoyés à l'étranger	5,600	5,600 »	5,189 22
185	Entretien des élèves du même établissement; habillement et literie	5,500	5,500 »	4,175 12
186	Subside accordé à deux instituteurs chargés de s'initier aux méthodes d'enseignement intuitif suivies dans des instituts de sourds-muets à l'étranger	1,050	1,050 »	1,050 »

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
Section XXIX. — Arts et sciences.				
187	Encouragements aux sciences et aux arts	8,000	8,000 »	7,700 »
188	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg.	2,000	2,000 »	2,000 »
189	Encouragements aux études industrielles et artistiques.	4,000	4,000 »	4,000 »
190	Subside à l'Institut, section historique.	2,000	2,000 »	2,000 »
191	Subside extraordinaire à la même société	2,000	2,000 »	2,000 »
192	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	p ^r mémoire.	»	
193	Subside à la Société des sciences naturelles	1,500	1,500 »	1,500 »
194	Subside à la Société des sciences médicales.	1,000	1,000 »	1,000 »
195	Subside à la Société botanique.	1,000	1,000 »	1,000 »
Section XXX. — Prisons et dépôt de mendicité.				
196	Traitements et émoluments fixes	40,400	40,400 »	57,967 31
197	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens. Cantine	70,000	70,000 »	42,905 44
198	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention	100,000	100,000 »	67,326 82
199	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus	7,000	6,509 75	1,934 90½
200	Menues dépenses.	1,000	1,690 25	1,690 25
Section XXXI. — Hospice central.				
201	Traitements et émoluments fixes	25,000	25,000 »	24,124 02
202	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens	100,000	100,000 »	99,991 14
203	Id. — Restant d'exercices antérieurs	6,566	6,566 »	6,565 95
204	Menues dépenses	500	300 »	500 »

ARTICLE.	L I B E L L É.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
	Section XXXII. — Bienfaisance publique, secours et récompenses.			
205	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique	50,000	46,850 »	46,818 22
205 bis	Id. — Restant de l'exercice 1879	10,000	10,000 »	10,000 »
206	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou abatage de bétail, secours particuliers, etc.	12,000	14,500 »	14,270 »
207	Subsides aux communes du chef du rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874)	5,000	5,000 »	»
208	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés	1,500	2,150 »	2,139 10
209	Remboursements des secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers	400	691 70	691 70
210	Récompenses pour actes de dévouement.	500	208 30	50 »
	Section XXXIII. — Police générale et administrative.			
211	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 5). (Crédit non limitatif)	55,000	55,000 »	25,694 26
212	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif)	55,000	55,000 »	25,615 »
213	Subsides aux comités cantonaux de patronage des condamnés libérés, et frais de bureau et d'impressions des dits comités	600	558 78½	280 »
214	Dépenses à faire en exécution de la convention de Gotha du 15 juillet 1851 pour le transport à la frontière des étrangers indigents qui veulent quitter le pays et pour l'entretien en route et le transport des vagabonds et mendiants indigènes	400	461 21½	461 21½
215	Primes pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles	750	800 »	800 »

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1880.	CRÉDIT TOTAL après transcription.	DÉPENSES justifiées.
216	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux (sans distinction d'exercice)	1,500	1,250 »	1,100 »
217	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876 sur la police des bâtiments et de leurs dépendances.	10,000	10,000 »	9,900 »
218	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance .	400	400 »	36 »
219	Section XXXIV. — Dépenses imprévues (y compris 24 fr. restant dus sur l'exercice 1878)	5,000	5,000 »	4,999 51
220	Section XXXV. — Dépenses d'exercices clos dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs. (Crédit non limitatif)	2,500	2,500 »	39,051 45
	Total	5,853,186	5,853,186 »	5,657,712 89½
	Section XXXIV. — Dépenses pour ordre. (Crédits non limitatifs.)			
221	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale . . . 130,000		130,000 »	959,799 68
222	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôt de fonds. . . 4,000,000	4,350,000	4,000,000 »	669,645 88
225	Postes. — Remboursements aux offices étrangers 130,000		130,000 »	123,895 87½
224	Entretien des aliénés et épileptiques indigents; bonifications faites aux communes en vertu de la loi du 26 juin 1874 50,000		50,000 »	»
	Total général des dépenses.	7,185,186	7,185,186 »	7,300,852 15
	Versé en moins par le bureau des télégraphes de Larochette			52 50
	Id. — de Troisvierges			15 50
	Total			7,390,900 15

BALANCE.

I. <i>Recette effective</i> y compris l'excédant de recette de l'exercice 1879		6,121,167 21½
<i>Dépense effective</i>		5,657,760 89½
Excédant de recette		463,406 32
II. <i>Dépense pour ordre</i> , y compris l'excédant de dépense de l'exercice 1879		2,258,580 66½
<i>Recette pour ordre</i>		1,827,245 56½
Excédant de dépense.		431,335 30

Luxembourg, le 17 juillet 1882.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédant de recette de l'exercice 1879.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1880.	Dépenses faites pendant l'exercice 1880.	Excédant de recette.	Excédant de dépense.
1	Centimes additionnels pour chemins vicinaux	767 47	153,422 15	153,422 15	767 47	» »
2	Impositions communales	455 88	46,646 »	46,646 »	455 88	» »
3	Fonds de dépenses communales	153,727 42½	89,619 25	245,268 27½	» »	17,921 60
4	Cautionnements de toute nature	901,045 51	106,830 »	5,600 »	1,002,095 51	» »
5	Titres au porteur de fonds publics appartenant à la Caisse d'épargne	2,469,530 »	61,700 »	143,830 »	2,385,400 »	» »
6	Fonds de l'Administration des bourses d'études	143,540 »	17,200 »	500 »	162,200 »	» »
7	Consignations et dépôts	282,067 24	101,944 36	86,060 82	297,950 98	» »
8	Amendes de consignations	12,841 98	5,191 48	1,589 94	14,445 52	» »
9	Biens séquestrés	657 84	» »	4 21	653 65	» »
10	Successions en déshérence non encore acquises à l'État.	10,679 79	» »	» »	10,679 79	» »
11	Postes. — Fonds pour mandats	55,689 05½	11,646,479 54	11,635,667 54	46,501 05½	» »
12	Postes. — Remboursements-recettes	» »	118,609 53	118,609 53	» »	» »
13	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services	» »	602,158 96	602,158 96	» »	» »
14	Postes. — Prix d'abonnement aux journaux	» »	» »	» »	» »	» »
15	Titres de fonds publics de l'ancien fonds de secours de la douane	5,000 »	» »	» »	5,000 »	» »
16	Dette publique — Titres prescrits —	329 80	» »	» »	329 80	» »
17	Masse des détenus	4,323 20	7,380 92	6,741 63	5,164 49	» »
18	Timbres adhésifs (douane) vendus	» »	27,905 36	27,568 10	337 26	» »
	Totaux	4,004,612 69	12,963,407 77	13,063,687 17½	5,934,054 88½	17,921 60

Loi du 14 février 1883, qui accorde la naturalisation à M. Roch Krawzyk, employé de chemin de fer et boulanger à Hollerich.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 10 de la Constitution et les lois des 12 novembre 1848 et 27 janvier 1878 sur les naturalisations;

Notre Conseil d'État entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 30 janvier 1883, et celle du Conseil d'État du 2 février suivant, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. La naturalisation est accordée à M. Roch Krawzyk, employé de chemin de fer et boulanger à Hollerich, né le 11 août 1840 à Stalmierzyce (Poznanie)

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Haye, le 14 février 1883.

GUILLAUME.

Le Directeur général
de la justice,
Paul EYSCHEN.

Date de l'acte d'acceptation.

(Art. 8 de la loi du 12 novembre 1848, n° 2.)

La naturalisation accordée par la loi publiée ci-dessus a été acceptée le 12 mars courant par M. Roch Krawzyk, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par le bourgmestre de la commune de Hollerich et dont l'expédition a été déposée à la division de la justice.

Luxembourg, le 21 mars 1883.

Le Directeur général de la justice,
Paul EYSCHEN.

Gesetz vom 14. Februar 1883, wodurch dem Hrn. Rochus Krawzyk, Eisenbahnbeamte und Bäcker zu Hollerich, die Naturalisation verliehen wird.

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Art. 10 der Verfassung, sowie der Gesetze vom 12. November 1848 und 27. Januar 1878 über die Naturalisationen;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 30. Januar 1883 und derjenigen des Staatsrathes vom 2. Februar d. J., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird;

Haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Die Naturalisation ist dem Hrn. Rochus Krawzyk, Eisenbahnbeamte und Bäcker zu Hollerich, geboren zu Stalmierzyce (Posen) am 11. August 1840, verliehen.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „*Mémorial*“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Haag den 14. Februar 1883.

Wilhelm.

Der General-Director
der Justiz,
Paul Eyschen.

Datum der Annahme.

(Art. 8 des Gesetzes vom 12. November 1848, Nr. 2.)

Die durch vorstehendes Gesetz dem Hrn. Rochus Krawzyk bewilligte Naturalisation ist von ihm am 12. März c. angenommen worden, wie solches aus einem am nämlichen Tage vom Bürgermeister der Gemeinde Hollerich aufgenommenen Protokoll hervorgeht, von welchem eine Ausfertigung bei der Division der Justiz eingegangen ist.

Luxemburg den 21. März 1883.

Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Avis. — Contributions.

Par arrêté royal grand-ducal du 21 février dernier, MM. Edmond Petry et Félix Campill, surnuméraires de l'administration des contributions et accises, ont été nommés receveurs de la même administration aux bureaux d'Altwies et respectivement d'Esch-sur-Sûre.

Luxembourg, le 15 mars 1885.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Enseignement supérieur et moyen.

Par arrêté royal grand-ducal du 7 du mois courant, M. Jules Keiffer, docteur en philosophie et lettres, a été nommé répétiteur de 1^{re} classe chargé de cours à l'Athénée.

Luxembourg, le 10 mars 1885.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Agent d'émigration.

Par arrêté de ce jour, M. Charles Hartmann, demeurant à Luxembourg, a été autorisé à entreprendre des opérations d'engagement et de transport d'émigrants.

Luxembourg, le 17 mars 1885.

Le Directeur général de la justice,
Paul EYSCHEN.

Avis. — Règlement communal.

Dans sa séance du 18 novembre 1882, le conseil communal de Differdange a élaboré un règlement sur les jeux et amusements publics dans cette commune.

Ce règlement a été dûment approuvé et publié.

Luxembourg, le 25 mars 1885.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Bekanntmachung. — Steuerverwaltung.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 21. Februar d. J. sind die H. Edmund Petry und Felix Campill, Supernumerare der Steuer- und Accisen Verwaltung, zu Einnehmern dieser Verwaltung auf den Aemtern zu Altwies bezw. Esch a. d. Sauer ernannt worden.

Luxemburg den 15. März 1885.

Der General-Director der Finanzen,
M. Mongenast.

Bekanntmachung. — Höherer und mittlerer Unterricht.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 7. d. Mts. ist Hr. Julius Keiffer, Doctor der Philosophie und Philologie, zum Repetenten 1ter Klasse am Athenäum ernannt worden und ist derselbe mit Cursen daselbst betraut.

Luxemburg den 10. März 1885.

Der General-Director der Finanzen,
M. Mongenast.

Bekanntmachung. — Auswanderungsagent.

Durch Beschluß vom heutigen Tage ist Hr. Karl Hartmann, wohnhaft zu Luxemburg, ermächtigt worden, das Geschäft der Anwerbung und des Transportes von Auswanderern zu betreiben.

Luxemburg den 17. März 1885.

Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Bekanntmachung. — Gemeindeglement.

In seiner Sitzung vom 18 November 1882 hat der Gemeinderath von Differdingen ein Reglement über die Spiele und öffentlichen Belustigungen in dieser Gemeinde beschloffen.

Besagtes Reglement ist vorschristsmäßig genehmigt und veröffentlicht worden.

Luxemburg den 23. März 1885.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.